

## QUESTION 3

*Le système de justice pénale canadien est un processus complexe et interrelié où l'action, ou son contraire, l'inaction, dans un secteur peut engendrer des répercussions non intentionnées et négatives sur un autre. Le besoin de cibler les récidivistes de manière efficace et appropriée revêt une extrême importance étant donné que le personnel de première ligne impliqué dans le milieu de l'application des lois connaît fort bien la triste réalité ressortissante voulant qu'un nombre disproportionnellement petit de délinquants et de délinquantes soit responsable d'un nombre d'infractions et délits, disproportionnellement important. Pouvoir cibler de tels contrevenants et de telles contrevenantes à l'aide de mesures efficaces et opérationnelles, entraîne des résultats positifs en matière de sécurité publique. Il en est également de même au niveau des pièces de législation et des politiques visées.*

*Si élu, votre gouvernement considérerait-il déposer un projet de loi visant à créer une nouvelle infraction au Code criminel relative à la violation des conditions de libération conditionnelle, ce faisant, permettant la création d'un registre précis pour noter toute violation aux conditions relatives à une libération anticipée pour quelconque criminel, ce qui est actuellement inexistant, et votre gouvernement exigerait-il que toute violation des conditions de libération conditionnelle soit rapportée par les autorités chargées de la supervision telle la Commission des libérations conditionnelles du Canada ?*

### **Réponse du Parti conservateur du Canada :**

Le gouvernement du Premier ministre Harper avait confirmé son appui au projet de loi C-644 émanant d'un député, introduit par le député conservateur Jim Hillier au cours de la dernière session des travaux parlementaires. L'objectif de ce projet de loi est de créer une nouvelle infraction au *Code criminel* pour les contrevenants et les contrevenantes qui enfreignent les conditions de libération conditionnelle et de modifier la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* pour

exiger que de telles violations soient rapportées aux autorités responsables, dont à la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Bien qu'il soit souhaitable que le système laisse place à une certaine flexibilité, selon la sévérité de la violation des conditions de libération conditionnelle ainsi que selon les antécédents criminels du contrevenant ou de la contrevenante en cause, il est également impératif que le système correctionnel possède les outils pour obliger les délinquants et les délinquantes qui commettent un nombre d'infractions et délits disproportionnellement important, à pleinement rendre compte de leurs actes y compris les violations à leurs conditions de libération conditionnelle.

Il est intéressant de noter que le Parti libéral ainsi que le NPD, respectivement dirigé par Justin Trudeau et Thomas Mulcair, se sont tous deux opposés au projet de loi C-644 lors du débat en deuxième lecture. Le député libéral Wayne Easter a déclaré que cette pièce de législation proposée était fondée sur la notion de punir les contrevenants et les contrevenantes, une approche qu'il jugeait unilatérale et illégitime. De manière similaire, la députée du NDP, Rosane Doré Lefebvre a débattu que le projet de loi était présument conflictuel avec de nombreuses Conventions des Nations-Unies et interférait avec le concept de la réhabilitation des contrevenants et des contrevenantes au sein de la société.

L'approche du gouvernement du Premier ministre Harper est différente et repose sur le principe voulant que d'obliger les contrevenants et les contrevenantes à rendre compte de leurs actes constitue de fait, un élément crucial des efforts visant à réduire la criminalité.

### **Réponse du Nouveau parti démocratique du Canada:**

Contrairement aux Conservateurs qui ont, de manière constante, adopté des projets de loi nonobstant des avis énoncés par la communauté policière à l'effet que ces lois seraient inefficaces ou contreproductives, un gouvernement néo-démocrate prêterait attention aux commentaires des forces policières, ces dernières possédant une solide expérience en matière de sécurité publique, relativement aux projets de loi ayant des incidences

au niveau de l'exécution de leur travail et dont l'objectif en cause serait de rendre nos communautés plus sécuritaires.

**Réponse du Parti libéral du Canada :**

Un gouvernement libéral privilégiera la sécurité publique, y compris pour les femmes et les hommes des corps policiers qui protègent nos collectivités.

Le Parti libéral du Canada estime qu'il faut s'appuyer sur des faits et des preuves, surtout pour modifier des lois qui altèrent notre système de justice pénale et qui affectent la sécurité publique au Canada. Nous comptons travailler avec des organisations comme la vôtre pour mettre en place des mesures législatives et des programmes afin d'abaisser les taux de récidive.

**Réponse du Parti vert du Canada :**

Les Verts appuient le choix de politiques intelligentes contribuant à rendre nos collectivités plus sécuritaires et garantissant que la justice soit proportionnelle à la sévérité du crime. Nous reconnaissons qu'il existe effectivement des lacunes au sein de notre système judiciaire. Bon nombre de Canadiens et Canadiennes sont favorables à des peines obligeant les contrevenants ou les contrevenantes à rendre compte de leurs actes et assurant des modifications pour les victimes de crime, tout à la fois que plusieurs Canadiens et Canadiennes reconnaissent également que les délinquants et les délinquantes sont souvent redevables aux communautés suite à leur sortie de prison.

Les criminels violents et les criminelles violentes outrepassent les frontières sociétales lorsqu'ils commettent des crimes violents. Ces derniers doivent faire face à des conséquences plus sérieuses lorsque les juges déterminent les causes, les peines à purger ainsi que les conditions de libération conditionnelle. Afin que les criminels violents et les criminelles violentes soient obligés de rendre compte de leurs actes, le Parti vert fournira une orientation aux juges au sujet de la détermination des causes et ainsi éviter toute possibilité de libération après avoir commis des crimes violents alors

qu'il existe un risque de récidive. Cependant tous les contrevenants et toutes les contrevenantes ont des droits et les Conservateurs de Stephen Harper les ont trop souvent bafoués dans le processus de renforcement des peines pour les crimes violents. Dans le but d'évaluer et de développer des solutions efficaces à long terme, le Parti vert créera une commission indépendante et impartiale chargée de la réforme du droit. Cette commission se rapportera au Parlement au sujet de toute modification proposée au *Code criminel* en matière de crimes, de pénalités et de la détermination des peines.